

Délibération n° 17-07-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIGNAN**

L'an deux mille dix-sept, le 5 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de GRIGNAN s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno DURIEUX.

Etaient présents :

Bruno DURIEUX, Jean-Pierre GOULUT, Marie-Joseph VERJAT, Alain GIGONDAN, Martine MASSON, François KLINGLER, Gérard BICHON, Joël MONFREDO, Christophe DOUTRES, Bernadette SAUVAN, Michèle LAURENT, Isabelle THIRY, Renaud FESCHET, Christiane MOITRIER.

Absents excusés :

Isabelle LEFBVRE, procuration à Bruno DURIEUX,
Cathy MOTTE, procuration à Jean-Pierre GOULUT,
Jacques JOANNY, procuration à François KLINGLER,
Cédric CHAIX, procuration à Marie-Joseph VERJAT,
Evelyne LONGCHAMBON

Date de convocation : 30 juin 2017

Monsieur Jean-Pierre GOULUT a été nommé secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Lancement de la procédure pour la modification de l'emprise d'une partie d'un chemin rural

Vu le code rural, et notamment les articles L. 161-1 à L. 161-13 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'emprise d'une partie du chemin rural n°83 ayant pour origine la RD n°541, sans issue, d'une longueur totale de 380 mètres.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire, pour procéder au déplacement de l'emprise d'un chemin rural, de mettre en œuvre une procédure d'aliénation.

Dans un second temps, une procédure de déclaration d'utilité publique permettra à la commune de créer un nouveau chemin.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote, décide à l'unanimité :

- De constater la désaffectation du chemin rural,
- De lancer la procédure de déplacement de l'assiette d'une partie de ce chemin rural ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Grignan, le 12 juillet 2017

Le Maire, Bruno Durieux

Par délégation

Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Pierre GOULUT.

